



Accord de responsabilité financière de l'étudiant

PAIEMENT DES FRAIS / PROMESSE DE PAIEMENT

Je comprends qu'en m'inscrivant à des cours auprès de Spokane Community College, je suis responsable du paiement de tous les frais de scolarité, droits, charges et autres coûts associés à mon cursus de formation. J'accepte de payer tous ces frais avant la date d'échéance.

Je comprends que mes cours peuvent être dispensés dans différents formats, notamment en présentiel, en ligne ou sous une forme mixte, et que la méthode d'enseignement peut changer en raison de circonstances particulières. Quel que soit le format, j'accepte de payer toutes mes factures à Spokane Community College avant la date d'échéance.

Si je ne paie pas mes factures avant la date d'échéance, ou si je dois de l'argent parce que j'ai bénéficié d'une aide financière supplémentaire, je comprends qu'il s'agit d'une dette d'étudiant. Une dette d'étudiant doit être payée et ne peut pas être effacée dans le cadre d'une procédure de faillite, sauf si un tribunal de faillite estime que son remboursement constitue une contrainte excessive. Cette dette comprend les pénalités de retard, les intérêts et les frais de recouvrement, comme expliqué ci-dessous dans la section 2, « Delinquent Account/Collection » (Compte en souffrance/Recouvrement).

Je comprends également que si un paiement prélevé sur mon compte est rejeté par la banque pour quelque raison que ce soit, je resterai redevable du montant initial, auquel s'ajouteront des frais de \$25 USD, ainsi que les éventuels intérêts et pénalités de retard.

COMPTE EN SOUFFRANCE / RECOUVREMENT

Suspension de l'inscription

Si j'omets de payer mes frais de scolarité, mes droits, mes frais d'hébergement et autres coûts, ou si j'omets de rembourser l'aide financière supplémentaire dans le délai imparti, Spokane Community College pourra suspendre mon compte. Cela signifie que je ne pourrai pas m'inscrire à d'autres cours tant que je n'aurai pas payé tous les montants en souffrance ou conclu un accord de règlement avec l'établissement.

Veuillez noter qu'en vertu du Revised Code of Washington (RCW, code de Washington révisé) 28B.10.293, l'établissement est tenu de « communiquer aux étudiants, sur un portail sécurisé ou par e-mail et dans le cadre du processus d'inscription aux cours, les informations suivantes au début de chaque semestre universitaire : (a) le montant de la dette, le cas échéant, que l'étudiant a envers l'établissement ; (b) les informations relatives au paiement de la dette, y compris les coordonnées de la personne à contacter pour établir un plan de règlement ; et (c) les conséquences en cas de non-paiement de la dette. »



Frais de retard de paiement

Si j'omets de payer le montant exigible à la date d'échéance, Spokane Community College me facturera 1 % d'intérêts sur le montant impayé chaque mois, en sus des autres pénalités de retard. Vous pouvez consulter la politique de l'État de Washington en matière de pénalités de retard au titre de RCW 43.17.240. Ces montants viendront s'ajouter au total de mon solde exigible.

Coûts et frais de recouvrement

Si j'omet de payer mon solde ou si j'omets de mettre en place et de respecter un plan de règlement, Spokane Community College pourra confier ma dette à une agence de recouvrement. Je comprends que je serai responsable de l'intégralité de la dette, y compris les intérêts, les frais de retard, les pénalités, les coûts et les frais de recouvrement, y compris les frais raisonnables de l'agence de recouvrement, les honoraires d'avocat, les frais et coûts judiciaires et tous les autres frais autorisés par la loi. Les frais de recouvrement et/ou les frais de justice ne dépasseront pas 30 % pour la première tentative de recouvrement, et ne dépasseront pas 40 % pour toute tentative de recouvrement ultérieure.

COMMUNICATION

Modes de facturation

Spokane Community College m'enverra mes informations de facturation sur ctcLink et/ou par e-mail. Je sais qu'il m'incombe de consulter régulièrement mon compte ctcLink et mes e-mails. Si je ne consulte pas mes factures, il m'incombe néanmoins de m'assurer que tous les frais sur mon compte sont réglés avant la date d'échéance. Même en cas d'erreur dans le processus de facturation, je dois néanmoins régler le montant correct exigible.

Coordonnées

J'autorise Spokane Community College et ses représentants à me contacter à propos de mes factures impayées en utilisant les numéros de téléphone, adresses postales ou adresses e-mail que j'ai fournis. Ils peuvent utiliser des appels automatisés, des messages préenregistrés, des messages texte, des appels téléphoniques et des e-mails. Il m'incombe d'informer Spokane Community College en cas de modification de mes coordonnées, alors que je suis un étudiant. J'effectuerai cette démarche sur le portail ctcLink. Lorsque je cesse d'être un étudiant, il m'incombe de garder à jour mes dossiers universitaires en indiquant mon adresse postale et mes coordonnées actuelles.

DURÉE DE L'ACCORD

Le présent accord restera en vigueur pendant une période d'un (1) an, à compter du début du semestre académique d'été et jusqu'à la fin du semestre académique de printemps suivant.



DROIT APPLICABLE / JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent accord constitue l'intégralité de l'accord entre moi-même et Spokane Community College concernant le paiement de toutes mes obligations financières envers l'établissement universitaire. Il est régi par les lois de l'État de Washington. Tout litige juridique lié au présent accord sera traité par les tribunaux de Spokane, Washington, et j'accepte de me soumettre à l'autorité de ces tribunaux.

J'ai lu et compris le présent accord.

En signant cet accord, j'en accepte toutes les conditions.

Champs : Nom de l'étudiant, numéro d'identifiant de l'étudiant, signature de l'étudiant, date

Ne soumettez pas ce formulaire sans les informations suivantes : nom en lettres d'imprimerie, signature, numéro d'étudiant et date. Merci !